ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER ARUM

 ${\bf Adresse\ du\ local}: Campus\ Triolet,\ B\^{a}timent\ 4-Place\ Eug\`ene\ Bataillon-34090\ MONTPELLIER$

Permanences au local: lundi 10 h à 12 h

Compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration de l'ARUM du 6 décembre 2021

Présent(e)s: Jeanne ALBERT, Jacqueline ARMAND, Armand BOYAT, Michèle BOYER, Jean-Luc BRIBES, Claude DUCHEMIN, Bernard GAY, Marie France NOUGUES, Mireille PASSAMA, Ghislaine PUIG, Jocelyne RECH, Colette ROUSTANT-DELSENY.

Excusé(e)s: André-René BOYER (procuration à Armand BOYAT), Michel SAVOYANT (procuration à Armand BOYAT), Christian VIGNE (procuration à Armand BOYAT).

Président de séance : Armand BOYAT.

Secrétaire de séance : Michèle BOYER.

La séance est ouverte à 10 h 05

L'ordre du jour de la présente séance est le suivant :

- 1 Approbation du procès-verbal du CA du 10 juin 2021.
- 2 Bilan du déménagement du site Saint-Priest vers le site Triolet.
- 3 Point financier de l'association et demande de subvention à l'Université de Montpellier.
- 4 Activités de l'association au premier trimestre 2022.
- 5 Finalisation du nouveau règlement intérieur de l'association.
- 6 Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal du CA du 10 juin 2021

Le procès-verbal du CA du 10 juin 2021 est approuvé et adopté à l'unanimité des présents et représentés moins une abstention. Il est rappelé que le procès-verbal est envoyé aux membres du CA dès sa rédaction achevée pour lecture, amendements, corrections, ajouts ... et que sa validation intervient lors du CA suivant.

2 – Bilan du déménagement du site Saint-Priest vers le site Triolet

A la demande du président de l'Université Philippe Augé, notre association a quitté le site Saint-Priest où elle disposait de locaux depuis l'an 2000, pour emménager sur le site Triolet dans des locaux anciens rénovés (réfection des peintures, de l'éclairage, des réseaux électriques, des portes d'accès ...). La préparation du déménagement (mise en cartons et démontage de quelques installations (tableaux, coffre ...) a été à la charge de l'association, mais le transfert s'est effectué le 22 juin en une matinée par les bons soins du service de la logistique de l'Université. Cet appui a été apprécié par l'association qui a exprimé sa satisfaction dans un courrier à la présidence de l'Université. Le réaménagement dans ces nouveaux locaux s'est effectué par la suite progressivement et ces locaux sont maintenant presque pleinement opérationnels (les liaisons internet et wifi restent à établir).

L'association a organisé un pot d'accueil destiné à faire connaître ce nouveau site à tous ses membres, devant ces nouveaux locaux, le 25 juin.

3 – Point financier et demande de subvention à l'Université de Montpellier

Claude Duchemin, notre trésorier fait le point financier au 30 novembre 2021 :

- L'association disposait d'un crédit de 13538,57 € au 1^{er} janvier, puis de 43685,21 € au 30 novembre.
- Le débit de l'année en cours s'établit à 6501,78 € au 30 novembre.
- L'association dispose sur son livret d'épargne de 6459,05 € à la même date.
- Le disponible global au 30 novembre est donc de 7183, 43 €.
- Les dépenses à venir pour la fin de l'année civile sont : l'assurance contractée auprès de la MAIF : 688, 42 €, la location du local sur Triolet : 460 €, le repas suite au CA de décembre élargi aux responsables d'activités : environ 500 € et la contribution ARUM à la fête de fin d'année : environ 230 €.

La demande de subvention à l'Université de Montpellier a dû être déposée le 25 novembre alors qu'elle l'était les années antérieures après le CA de décembre. Elle a été validée par le bureau. Claude Duchemin commente les trois budgets demandés contenus dans cette demande :

- Le budget réalisé 2020 présente un excédent de 10931 € en raison de la spécificité de l'année et de la pandémie de Covid qui a bloqué nombre de nos projets.
- Le budget prévisionnel 2021 au 15 novembre présente lui aussi un excédent prévisionnel : 5207 €, expliqué par une nouvelle limitation de nos projets, moindre cependant que l'année précédente.
- Le budget prévisionnel 2022 établi sur la base des projets à venir, est légèrement déficitaire à hauteur de 1344 €.

Notre demande de subvention s'élevait à $4000 \in$ les années précédant 2020, elle a été réduite à $3000 \in$ sur la demande faite fin 2020 pour 2021, en raison du niveau moindre de nos activités. Elle est d'un niveau intermédiaire : $3500 \in$ fin 2021 pour 2022 en raison : d'un niveau espéré "normal" de nos activités en 2022 et pour mobiliser les excédents budgétaires des deux années antérieures.

Pour l'année 2022, nous proposons aussi une cotisation adhérents intermédiaire entre celle de 2020 et celle de 2021, à hauteur de 20 €.

Le dossier doit aussi faire apparaître l'usage qui est fait de la subvention : pour nous elle est répartie sur l'ensemble de toutes nos activités à hauteur du niveau de soutien que leur apporte l'association.

Un entretien le matin même avec la directrice de la vie des campus Valérie Rabia qui instruit notre dossier, a fait apparaître qu'il était parfaitement recevable! A suivre.

4 – Activités de l'association au premier semestre 2022

Nous formulons encore une fois le souhait de ne pas avoir à subir de nouvelle vague prolongée de Covid et de confinement associé, pour une reprise durable de nos activités!

Festivités : dans les semaines et mois à venir sont prévus :

- La galette des rois qui se tiendra dans nos locaux de Triolet le **jeudi 6 janvier**.
- Le pot de l'amitié qui suivra l'assemblée générale de notre association le **jeudi 17 février**. Lieu à définir : vraisemblablement amphithéâtre de Polytech avec parking à préciser.
- Le repas suite au CA le vendredi 18 février.
- La fête de printemps le **jeudi 7 avril** à la suite d'une visite du château de Castries. Date actée suite à un accord avec la mairie de Castries.
- La fête d'été : date et lieu à définir.

Conférences: au cours du premier trimestre, le mardi, dans l'amphithéâtre de Polytech de 18 h 15 à 19 h 30 :

- 11 janvier : Alix Roumagnac : Prévisions météo à l'échelle locale.
- 25 janvier : Claude Balny : Comment aimer l'art contemporain ?
- 8 février : Yves Tremblay : Les mécanismes des inondations dans notre région.
- 8 mars : Bernard Bourrié : Au détour du chemin de Stevenson.
- 22 mars : Jean-Louis Cuq : titre à définir, thème autour du régime crétois.

Cette liste sera complétée et diffusée prochainement dans le journal du premier semestre 2022.

Visites muséales: toutes les dates sont à définir, sont envisagés:

- Musée Fabre à Montpellier :
 - o La beauté en partage : 1^{er} trimestre 2022.
 - o Louis Gauffier, un voyage en Italie : mai-juin
- Musée Paul Valéry à Sète : confrontation entre 4 peintres contemporains.
- Musée de l'art brut à Montpellier.
- Musée saharien au Crès.
- Musée Médard à Lunel, gratuit le mardi.
- MOCO : L'épreuve des corps, intérêt à voir.
- Musée de Narbonne : intérêt ?

Randonnées : pour le premier trimestre :

- Le programme du premier trimestre 2022 a été établi par la commission Marches avec les randonnées qui avaient été programmées et non réalisées, mais aussi avec des reprises de randonnées faites il y a plusieurs années. Ce programme du trimestre est donné en annexe 1.
- La commission a souhaité un meilleur équilibre en terme de niveaux de randonnées, ce qui viendra à proposer deux randonnées de chaque niveau chaque mois (2 +, 2 ++ et 2 +++). Pour y parvenir, si la semaine 1 est proposée une randonnée + le mardi, une randonnée +++ sera proposée le jeudi de la même semaine, la semaine 2 : randonnée ++ le mardi, la semaine 3 : randonnée +++ le mardi et randonnée + le jeudi, la semaine 4 : randonnée ++ le jeudi. Ces modalités seront mises en œuvre au second trimestre.
- Le tableau des randonnées du trimestre sera communiqué à tous les membres de l'ARUM pour information. La liste des destinataires des messages hebdomadaires d'annonce des randonnées sera mise à jour, pour éviter d'envoyer le message à des personnes qui ne seraient plus du tout intéressées et aussi pour définir le nombre des documents papier "randonnées" à imprimer et diffuser.

Séjour randonnées :

En mai:

- Le séjour randonnées "Sardaigne" proposé par Marie Pinchard, déjà reconduit deux fois est envisagé du **? au ? mai**. Les personnes inscrites en 2021 ont été sollicitées pour reconduire leur inscription ou demander leur remboursement (réalisé). Actuellement ? personnes inscrites.

En juin:

 Séjour dans la vallée de la Sorgues sur proposition de Michel Castagné dans la première quinzaine de juin (dates précises à définir). Les contacts ont été pris et l'hébergement retenu est l'hôtel Cap Vert à Saint-Affrique. Coût du séjour : de l'ordre de 250 € par personne. Les randonnées qui seront proposées sont en cours d'identification et elles seront reconnues.

En septembre:

- Séjour dans le Capcir avec hébergement au Clos Cerdan (comme en 2015) à Montlouis, du **13 au 16 septembre**, proposé par Claude Duchemin. Coût de l'ordre de 270 €, assurance à négocier. Le programme des randonnées qui seront proposées et des visites est pratiquement complètement établi. La plupart des randonnées sont connues.

Bureautique : le lundi après-midi de 15 à 17 h.

- Abandon des aspects bureautique traités jusqu'à présent pour s'orienter vers les aspects de maintenance, logistique ...
- Mise en place prochaine des connections internet et wifi.

Photo numérique : le vendredi matin de 9 h 30 à 11 h 30 :

- Fonctionnement dans la suite des activités des années précédentes : thèmes généraux de la photographie, présentation de logiciels ou de techniques particulières. Travail à partir des photos des participants.
- Une sortie "à thème" sera programmée.

Bibliothèque : le vendredi matin de 11 h à 12 h :

- Prêt d'ouvrages suivant les modalités habituelles.

Visites:

- Visite de Prédict, envisagé en décembre 2021, mais reportée en janvier ou février, après la conférence d'Alix Roumagnac (voir conférences)
- Visite de Midi libre : date à définir.

- Visite de l'Institut du Cancer de Montpellier (ICM), à associer à une conférence ?

Voyages courts à la journée : deux sorties avec voyage en bus pourraient être envisagées :

- Premier trimestre : Camp de Rivesaltes et le Palais des Rois de Majorque à Perpignan
- Second trimestre : Tour Luma et Museon Arlaten musée de Provence, en Arles.

Voyages longs: programme non élaboré, à voir en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Marche à la demi-journée :

- Dans la mesure du possible, un programme de marche à la demi-journée sera mis en place en janvier 2022 sous la conduite de Christian Vigne. Lors de la toute première marche qui sera annoncée, les modalités de ces marches seront définies par les personnes présentes : fréquence des marches, matin ou après-midi, jour de la semaine pour ne pas interférer avec les autres marches, programme mensuel ou trimestriel, responsables ... La mise en œuvre suivra.

5 – Nouveau règlement intérieur

Le sujet avait déjà été largement évoqué lors du dernier CA et le texte adopté moyennant quelques éléments à préciser. Le premier point concerne la possibilité de considérer comme membres à part entière les conjoints de membres universitaires, ainsi que la possibilité d'accepter comme membres des non universitaires parrainés par un membre de l'association. Le second point concerne les précisions à apporter aux modalités à adopter en cas d'annulation à une activité payante organisée par notre association (visite, séjour ...).

Le souhait de plusieurs personnes de respecter intégralement l'intitulé de notre association crée pour des universitaires retraités, les a conduit à demander de limiter la participation des non universitaires aux instances dirigeantes de l'association et en particulier au CA. L'adoption d'une telle mesure conduirait encore à constituer un différentiel entre les membres, mesure qui va à l'encontre d'un esprit d'ouverture souhaité, de même qu'à la possibilité de trouver de nouveaux candidat(e)s volontaires et compétent(e)s pour le CA. Une longue discussion a conduit à retenir les deux propositions suivantes :

- Les personnes non universitaires peuvent être accueillies comme membres de notre association dans la limite de 10 % des effectifs ;
- Les personnes, qu'elles soient universitaires ou non, se doivent de bien connaître le fonctionnement de notre association avant de pouvoir postuler comme candidat(e) au CA.

Le règlement donné en annexe 2 contient ces deux propositions (surbrillance jaune pour les parties modifiées par rapport au précédent projet).

Le second point concerne l'attitude à adopter vis-à-vis de membres qui souhaitent annuler leur inscription à une activité payante organisée par l'ARUM (voyage, visite, séjour ...) et pour laquelle ils se sont engagés, suivant que la cause est liée, ou non, à un évènement majeur touchant ces personnes, leur famille ou en cas d'évènements exceptionnels comme les pandémies.

Ce règlement sera présenté pour validation et adoption à l'assemblée générale de l'association le 17 février 2022.

10 – Questions diverses

Effectifs:

Au titre de l'année 2021, l'association comporte 144 membres universitaires, 35 conjoint(e)s et 5 membres non universitaires ayant demandé leur adhésion en 2021, soit un total de 184 membres. Une personne a démissionné en 2021 et deux personnes n'ayant pas payé leur cotisation en 2020 et 2021 seront rayées des listes si elles ne régularisent pas leur situation avant fin 2021. Un courrier dans ce sens leur sera adressé pour la troisième fois. Toujours pour l'année 2021, 29 personnes n'ont pas réglé leur cotisation de l'année, la liste les concernant est donnée en annexe 3 et il est demandé aux membres du CA les connaissant de questionner ces personnes pour connaitre leur souhait. Un courrier spécifique leur sera envoyé à elles aussi.

La liste des 9 nouveaux membres ayant demandé leur adhésion à l'ARUM en 2020 et 2021 est donnée en annexe 4 avec leur "statut", ces personnes ayant payé leur cotisation.

Pour rappel, 8 personnes nous ont quittées en 2021 dont 4 anciens membres : Maguy et Roland Helmer, Jean-Louis Vidal, Jean-Claude Prévost et 4 membres : Catherine Hubert-Coulin, Christian Durante, Christine Gay et Yvon Vache.

Renouvellement du CA:

Armand Boyat

Concernant la composition du CA, 6 personnes sont en fin de mandat début 2022; la question de leur candidature pour un nouveau mandat leur a été posée : 4 sont partantes pour une nouvelle candidature, deux sont candidates si personne d'autre ne se présente. Début 2023, 7 personnes seront en fin de mandat et 2 au début de 2024. Le nombre différent chaque année est lié au passage de 18 à 15 membres, pour y pallier il faudrait soit allonger certains mandats soit les réduire, mais la différence de nombre selon les années n'est pas en soi une grande gêne.

Le prochain CA de l'association se tiendra le vendredi 18 février à 10 heures sur le site Triolet.

La séance est levée à 12 h 30

Président, Secrétaire de séance

Michèle Boyer

Annexe 1:

Agenda des randonnées du premier trimestre 2022

Mois	Jour	Proposants	Titre	Difficulté	Longueur	Dénivelé
Janvier	mardi 4	Jocelyne RECH	Prades - Garaste - Saint-Vincent	+	11 km	200 m
	jeudi 13	Armand BOYAT	Aumelas - Saint-Bauzille de la Sylve	++	11,5 km	250 m
	mardi 18	Armand BOYAT	Pas de l'Auside	+++	14 km	600 m
	mardi 18	Yvan MOREL	Entre Assas et Teyran	+	9,4 km	70 m
	jeudi 27	Yvan MOREL	Grotte d'Anjeau	++	10,7 km	550 m
Février	mardi 1er	André BOYER	Les collines de la Moure	++	12 km	150 m
	jeudi 10	Jean SAINT-PIERRE	Tour du Pic Saint-Loup	+++	10 km	500 m
	jeudi 10	Claude DUCHEMIN	Saint Hilaire de Beauvoir	+	9 km	70 m
	mardi 15	Jocelyne RECH	Oasis des garrigues	++	11 km	170 m
	jeudi 24	Georges BOUIX	D'Aujargues à Junas	+	7,5 km	70 m
Mars	mardi 1er	Claude BORRAS	Boucles des Matelles	++	11,5 km	300 m
	jeudi 10	Armand BOYAT	Autour de Rieumassel	+++	15,5 km	570 m
	jeudi 10	Claude DUCHEMIN	Les capitelles de Poussan	+	7 km	100 m
	mardi 15	Christiane GAREIL	l'Arboux - Mandagout	++	7,6 km	380 m
	jeudi 24	Jean SAINT-PIERRE	Gabriac	+	8 km	200 m
	mardi 29	Jean SAINT-PIERRE	Boffia	++	11 km	440 m

Annexe 2:

Projet de Règlement intérieur de l'ARUM

1- Adhérent(e)s et invité(e)s

1-1 Adhérent(e)s

En application de l'article 6 des statuts de l'ARUM, peuvent demander à adhérer à l'association « les personnes qui ont pris l'engagement de verser annuellement à l'association la cotisation dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale de l'association ».

Ceci concerne les retraité(e)s ayant exercé, pour tout ou partie de leur carrière, dans une composante, un service commun ou un laboratoire rattaché à l'Université de Montpellier en qualité d'enseignant-chercheur, enseignant, IATOS, titulaire ou contractuel, ou en qualité de chercheur, ingénieur, technicien ou administratif ayant exercé dans un service ou laboratoire relevant d'un grand organisme de recherche hébergé par l'Université de Montpellier. Ceci concerne aussi les personnes ayant œuvré au développement de cette l'Université,

Les conjoint(e)s des personnes citées ci-dessus et qui demandent leur adhésion à l'association sont considéré(e)s comme membres à part entière.

Des personnes parrainées par un adhérent de l'association, mais n'ayant pas exercé d'activité dans le domaine universitaire, peuvent demander leur adhésion à l'association, dans la limite d'un quota de 10 % des effectifs de l'association.

Les demandes d'adhésion sont reçues et examinées par le Bureau. Elles sont validées par ce dernier ainsi que par le Conseil d'Administration. Les adhésions ne deviennent définitives qu'après signature du bulletin d'adhésion et le paiement de la cotisation annuelle.

Les adhérent(e)s participent librement aux différentes activités proposées par l'association. Ils (elles) ont droit de vote à l'Assemblée Générale de l'association. Ils (elles) peuvent être candidat(e)s à l'une de ses instances.

1-2 Invité(e)s

Des personnes extérieures à l'association peuvent participer aux activités de l'association, invité(e)s par un(e) adhérent(e) qui s'en porte garant(e). La participation d'un(e) invité(e) à une activité doit être acceptée par le (la) responsable de l'activité.

Les invité(e)s ne sont pas prioritaires pour s'inscrire aux activités dont le nombre de participants est limité. Inscrit(e)s sur une liste complémentaire, ils (elles) ne participent à l'activité que si le nombre d'adhérent(e)s inscrit(e)s est inférieur aux nombres de places disponibles.

Les invité(e)s ne paient pas de cotisation mais peuvent se voir demander un tarif différent de celui des adhérent(e)s pour les activités financées en partie par l'association, dans la mesure où celle-ci reçoit une subvention de l'Université de Montpellier. Les invité(e)s participent à ces activités sous leur propre responsabilité et leur propre assurance.

2- Paiement des cotisations

Les cotisations des adhérent(e)s sont fixées par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. Elles sont exigibles en début d'année civile.

Les adhérent(e)s n'ayant pas acquitté leur cotisation de l'année en cours sont relancé(e)s par courrier au début du second semestre de l'année et une seconde fois en fin d'année si nécessaire.

Les adhérent(e)s n'ayant pas payé leur cotisation de l'année précédente ou de l'année en cours ne peuvent plus prétendre aux tarifs appliqués aux membres, mais uniquement aux tarifs appliqués aux personnes invitées.

Les adhérent(e)s n'ayant pas payé leur cotisation deux années consécutives sont radié(e)s après décision du Conseil d'Administration.

3- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

L'article 10 des statuts de l'ARUM stipule que le Conseil d'Administration est composé de 18 membres maximum élus pour 3 ans. Le renouvellement des membres à l'issue de leur mandat, s'effectue par vote lors de l'Assemblée Générale. Le CA du 25 juin 2018 avait acté que sa composition pouvait être limitée à 15 membres.

L'appel à candidatures pour les membres renouvelables est envoyé à l'ensemble des adhérent(e)s au moins un mois avant l'Assemblée Générale annuelle. Les candidatures doivent être envoyées par écrit au Président de l'ARUM au moins une semaine avant l'Assemblée Générale.

Les membres sortants sont rééligibles et doivent faire acte de candidature dans les conditions énoncées cidessus.

Pour être candidat(e)s au Conseil d'Administration de l'ARUM, les membres de l'association, qu'ils (elles) soient universitaires ou non, devront posséder une bonne connaissance du fonctionnement de l'association.

Nul ne peut être élu s'il n'a pas fait acte de candidature.

4- Organisation des activités

Les activités de l'association sont organisées au sein de groupes (ou commissions) correspondant aux différents domaines d'activités. Ils sont créés par le Conseil d'Administration sur proposition d'un(e) ou plusieurs adhérent(e)s. Leur objectif est de proposer des activités dans un domaine de compétence et de les organiser.

Chaque groupe désigne au sein de ses participant(e)s un(e) responsable et, éventuellement, des adjoint(e)s.

Chaque groupe conçoit le programme et le calendrier de ses activités et transmet ses propositions au Bureau. Celui-ci les examine et veille en particulier à la compatibilité des dates entre les activités proposées par les différents groupes afin d'éviter les chevauchements. Le Bureau soumet l'ensemble des propositions des groupes au Conseil d'Administration qui en arrête le principe, le calendrier et, éventuellement, les moyens ou les compléments de moyens nécessaires à la réalisation de ces projets.

Chaque groupe peut définir des règles internes, en particulier en ce qui concerne les inscriptions aux activités, les conditions d'utilisation du matériel ou les prêts. Ces règlements internes doivent être soumis au Bureau et acceptés par le Conseil d'Administration.

5- Remboursement d'une inscription à une activité organisée par l'ARUM

Un membre de l'association inscrit à une activité payante organisée par l'ARUM (voyage, visite, repas, séjour ...) est engagé par sa parole et par le versement de la totalité ou d'une partie du prix de la prestation. En cas de demande d'annulation de sa participation à l'activité prévue, il (elle) ne peut demander le remboursement de la totalité ou d'une partie de la somme versée, que si l'empêchement est imprévu et justifié par des raisons majeures telles que : maladie, hospitalisation, événement grave dans la famille ...

Concernant les sorties à la journée, visites de musées ... le remboursement ne pourra porter que sur les prestations autres que les frais fixes (transport par bus, prix forfaitaire de visite ...) et dans la mesure où le prestataire accepte de ne facturer que les prestations effectivement consommées et non celles qui avaient été engagées.

Concernant les séjours-randonnées, une assurance est généralement souscrite auprès du prestataire et c'est ce dernier qui assure le remboursement du séjour non réalisé pour raison majeure. Pour des raisons de santé, le prestataire exige la constitution d'un dossier médical postérieurement au séjour non réalisé, comportant une attestation médicale établie par le médecin traitant avant le séjour. Pour des raisons autres (décès dans la famille ...), le prestataire exige un certificat ou une attestation, un document officiel ...

Si l'annulation n'est pas justifiée pour les raisons majeures évoquées ci-dessus, le remboursement est réalisé sur la base des clauses imposées par le prestataire dans le contrat signé par l'association avec celui-ci et qui, sinon, resterait à la charge de l'association. Il en est de même lorsqu'aucune assurance n'est souscrite auprès du prestataire.

En cas d'évènement exceptionnel (pandémie), les remboursements seront effectués conformément aux directives gouvernementales.

Annexe 3:

Liste des personnes n'ayant pas payé leur cotisation en 2021

Liste des personnes n'ayant pas payé leur cotisation en 2021							
M.	AMADOU	Pierre					
M.	BARLET	Roger					
Mme	BERTHIOT	Ghislaine					
M.	BOUSQUET	Jean-Claude					
Mme	CASSANAS	Geneviève					
M.	CHARLES	Bernard					
Mme	CHEVALIER	Huguette					
Mme	DABOSI	Josiane					
M.	GRECH	Pierre					
Mme	LAGARRIGUE	Yvette					
M.	LEPÊTRE	Thierry					
M.	LEROUGE	Alain					
Mme	LEROUGE	Guylaine					
Mme	LESAGE-COQUELLE	Marie-Claude					
M.	LLINARES	Claude					
M.	MACHEIX	Jean-Jacques					
Mme	MALAVAL	Anne-Marie					
M.	MALAVAL	Francis					
M.	MARQUES	Adam					
Mme	MEDEN	Françoise					
Mme	MOULINEAU	Jacqueline					
Mme	PELLEGRIN-LOCQUETTE	Danièle					
Mme	PEYRAS - SOLIE	Marilou					
Mme	RAYNAUD	Suzanne					
M.	ROYO	Gérard					
M.	SAGNES	René					
Mme	SPINOSA	Jacqueline					
M.	SPINOSA	Pascal					
M.	VIALLEFONT	Philippe					

Liste des personnes n'ayant pas payé leur cotisation en 2020 et 2021							
Mme	PELOUZET	Liliane					
Mme	STAELHE	Jacqueline					

Annexe 4:

Nouveaux membres ARUM 2020 et 2021

Adhérents 2020

El Miloudi HOUMAIRI IUFM.

Naïma HOUMAIRI-CHATENET IUFM.

Alain LEROUGE IUFM.

Guylaine LEROUGE conjointe.

Adhérents 2021

Marie-Christine FLAUD Médecin dermatologue, parrainée par Jacqueline GUIBAL.

Claudine D'ORNANO enseignante IUT.

Jean CAELEN Universitaire Grenoble et chercheur CNRS, parrainé par J. GROUBERT.

Chantal GIAMMARCHI Compagne Jean CAELEN, parrainée par Jeanine GROUBERT.

Jean-Pierre DICQUE Entrepreneur, parrainé par Francis VIALA.

Odile GRANIER Œnologue compagne de JP DICQUE, parrainée par Francis VIALA.

Lucile LAURENT Enseignante IUT.

Frédérique ALIBERT Conjointe enseignant IUT.

Isabelle HERRERO Universitaire Montpellier.